

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-267

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2019-267

Accueil des demi-finales 2019 du top 14 au stade Matmut Atlantique - Validation de l'intérêt métropolitain de l'évènement et de la prise en charge du plan de mobilité - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le stade Matmut Atlantique accueillera les demi-finales du Top 14 les 8 et 9 juin prochains, après acceptation par la Ligue nationale de Rugby de la candidature portée conjointement en 2018 par la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la société SBA (Stade Bordeaux Atlantique), gestionnaire du stade métropolitain.

Pour cet événement sportif majeur, il est attendu 42 000 spectateurs (stade à jauge pleine) pour chacune des deux demi-finales, venant de l'ensemble du territoire national, et dont une grande partie assistera aux 2 matchs et résidera ainsi 2 journées pleines sur le territoire bordelais et métropolitain.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole accompagnent l'organisation de cet événement, aux côtés de la société SBA et de la Ligue nationale de Rugby.

A ce titre, la ville coordonne le programme d'animations, la communication, l'organisation logistique et matérielle, l'équipe de volontaires qui œuvrera au bon déroulement de l'évènement. Le programme détaillé des animations est présenté en annexe 1 de la présente délibération.

La Métropole accompagnera la promotion de l'évènement par l'impression du guide du supporter et le flocage d'un tramway pendant 10 jours aux couleurs du Top 14.

Elle élabore le plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement, lequel doit tenir compte de l'afflux attendu de spectateurs des demi-finales, qui se dérouleront pendant la foire exposition internationale. L'enjeu est donc d'assurer la meilleure fluidité possible des déplacements et du stationnement qui seront générés par ces deux événements, sur l'agglomération et sur le secteur du stade/ parc des expositions. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre de mobilité doivent être activés (transports en commun, mobilité douce, plan de circulation et de stationnement avec renfort de parkings via l'utilisation de parkings privés). Un poste de coordination de la circulation et des flux sera activé à cette occasion. Le plan de mobilité de l'évènement est présenté en annexe 2 de la présente délibération.

A ce titre, et après avis favorable du comité grands événements et des commissions métropolitaines concernées, il est proposé de valider l'intérêt métropolitain de l'évènement afin que la coordination et la prise en charge du plan de mobilité soient assurées par Bordeaux Métropole.

Budget prévisionnel

La participation financière de Bordeaux Métropole (hors coûts des heures supplémentaires de son personnel pour le nettoyage de surfaces occupées en renfort de stationnement), se traduira par la prise en charge du plan de mobilité d'un montant estimatif de 313 453 € TTC (soit 156 726 € TTC par match), dont :

- 168 053 TTC (soit 84 027€ TTC par match) au titre de la DSP (Délégation de service public) transports versés au délégataire Kéolis Bordeaux métropole,
- 145 400 € TTC (soit 72 700€ TTC par match) au titre des autres actions du plan de mobilité (frais liés au stationnement deux roues et véhicules, jalonnement et signalétiques temporaires, frais de mise à sens unique et d'exploitation sur les voies métropolitaines situées à Bruges, Blanquefort et Bordeaux).

A cela s'ajoute l'accompagnement de Bordeaux Métropole au plan de communication, à hauteur de 25 000 € TTC pour l'évènement (pour information, la ville de Bordeaux mobilise également 25 000 € TTC au titre du plan de communication), ainsi que des investissements à hauteur de 60 000 € TTC pour la pose de 200 arceaux vélos supplémentaires et des mobiliers pérennes de protection des piétons.

Le budget prévisionnel détaillé est présenté en annexe 3 de la présente délibération étant entendu que Bordeaux Métropole ne paiera que les frais réels occasionnés, sur la base des justificatifs appropriés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;
ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le stade Matmut Atlantique accueillera les demi-finales du Top 14 les 8 et 9 juin prochain ;

CONSIDERANT les enjeux en termes de bon déroulement de l'évènement, de sécurité et de circulation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'intérêt métropolitain de l'accueil des demi-finales du top 14 au stade Matmut et à ce titre d'en valider le plan de mobilité prévisionnel en annexe 2 ;

Article 2 : de valider le budget prévisionnel du plan de mobilité selon la ventilation présentée en annexe 3 du présent rapport ;

Article 3 : d'approuver le modèle de convention de mise à disposition à titre gratuit, présenté en annexe 4 de la présente délibération et qui liera la Métropole aux organismes et entreprises mettant à disposition gracieusement leurs espaces extérieurs dans le cadre du plan de mobilité ;

Article 4 : d'approuver le contrat de mise à disposition à titre gratuit, présenté en annexe 5 de la présente délibération, qui définit les termes de la prise en charge par la Métropole d'une partie des coûts induits par la gestion du parking du parc des expositions à l'occasion du stationnement du public des demi-finales ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions annexées et tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019 PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE
--	--

ANNEXE 1 : PROGRAMME DES ANIMATIONS

1/ MATCHS

Au stade Matmut Atlantique



Accueil des deux demi-finales du TOP 14 2019, organisées par la LNR :

- 1^{ère} match : samedi 8 juin à 21h
- 2^{ème} match : dimanche 9 juin à 16h30

Au stade Chaban Delmas



Match des légendes le lundi 27 mai.

Organisé par l'UBB, les bénéfices de ce match seront reversés à l'association créée par Pascal Olmeta « Un sourire, un espoir pour la vie ». Cette association a pour vocation d'accompagner les enfants malades et leur famille. Le match est constitué d'une première mi-temps football et d'une seconde mi-temps rugby, avec la participation de sportifs célèbres des deux disciplines.

2/ ANIMATIONS

Au stade Matmut Atlantique

Animations festives, organisées par Stade Bordeaux Atlantique, sur le parvis du stade, activées 4 heures avant et 2 heures après chaque demi-finale.

En centre-ville de Bordeaux

- Placette Munich : Village Top 14 Rugby Tour, activé le samedi 8 juin de 10h à 20h et le dimanche 9 juin de 10h à 18h. Ce village proposera des animations grand public liées au rugby et au top 14, sans retransmission de match. Il est organisé par la LNR.
- Place Camille Julian, place du Palais, place Saint-Pierre, place Fernand Lafargue : chacune de ces 4 places sera dédiée à une des équipes demi-finalistes. Un écran tactile à l'effigie du Bouclier de Brenus y sera positionné, via lequel les supporters pourront voter pour leur équipe. Des animations musicales (type bandes) compléteront cette animation, de 16h à 20h le samedi et de 12h à 15h le dimanche. Cette animation est organisée par la LNR.
- Œuvres Ecole des Beaux-Arts : les étudiants des écoles des Beaux-Arts ont imaginé 3 projets en lien avec le monde du rugby, qui sont en cours d'étude de faisabilité :
 - o des tenues vestimentaires liées au rugby, qui pourraient être exposées en vitrines d'enseigne(s) commerciales du centre-ville ;
 - o un banc urbain dont la conception se veut représentative de l'esprit d'équipe et qui serait positionné au sein de la prairie des Girondins ;
 - o l'installation au sein du jardin de l'hôtel de ville, le mau et la mée.

- Participation des scolaires : plusieurs classes d'écoliers bordelais sont initiés, dans le cadre de leurs cours d'éducation physique à la pratique du rugby. Pour saluer ce cycle, des places leur seront offertes pour assister, avec un accompagnant, pour assister au match Bordeaux-Perpignan, le 6 avril prochain. + Fête des Ecoles du rugby.

ANNEXE 2 : PLAN DE MOBILITE

Le plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement est bâti en fonction de l'afflux attendu de spectateurs des demi-finales, qui se dérouleront pendant la foire exposition internationale. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre de mobilité doivent être activés (transports en commun, mobilité douce, plan de circulation et de stationnement).

MODES ACTIFS

Au vu de l'origine des spectateurs (25 % viennent de Gironde, dont plus de la moitié de Bordeaux Métropole) un effort particulier sera fait sur la promotion de l'usage du vélo et des modes actifs. La métropole et la ville, en lien avec la Ligue nationale de rugby (LNR), mettront en œuvre une liaison vélo sécurisée entre les Quinconces et le stade Matmut (moins de 7 km, soit 25 minutes). Cette offre sera également proposée aux spectateurs séjournant en centre-ville via la mise à disposition de vélos.

Des arceaux vélos supplémentaires seront installés dans le prolongement de ceux existants avenue de la Jallère. Le parking de la société GAN sera en outre mis à disposition pour offrir un stationnement sécurisé et proche du stade aux vélos qui n'auraient pu se stationner sur les arceaux prévus. Une autre zone sur ce même parking sera prévue pour les deux roues motorisées, afin d'éviter leur passage par le cours Charles Bricaud occupé par la foule venant des transports en commun. L'itinéraire d'accès deux roues sera jalonné et encadré par des bénévoles avec présence des forces de l'ordre aux points stratégiques.

Le parking sera gratuit pour les usagers et sera mis à disposition gratuitement par l'entreprise au moyen d'une convention. Bordeaux Métropole s'acquittera des frais de gardiennage et de nettoyage.

LE SCHEMA DE DESSERTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Tramway C et le Tramway B (avec une navette bus en correspondance) constituent la desserte principale de l'évènement.

- **Tramway C** : la fréquence est établie à 5 minutes de H-3 à H-2, puis réduite à 3 minutes à partir de H-2 jusqu'au coup d'envoi du match. A la sortie du match, la fréquence est de 3 minutes environ pendant 1h30 minimum.
- **Tramway B + Navettes Bus** : Depuis la station « La Cité du Vin » l'offre bus (véhicules articulés) est en contact avec la ligne B. La fréquence des bus est progressive : 5 minutes de H-3 à H-2, puis 2 minutes 30 secondes (5 minutes sur le Tram B) à partir de H-2 et jusqu'au début du match. La fréquence bus en sortie de match est réduite à 1 minute 30 secondes et celle du Tram B à 5 minutes environ.

Le tracé de la navette bus est organisé comme suit :

Vers le stade : La Cité du Vin (quai de Bacalan), rue Achard, rue de New York, cours Dupré Saint-Maur, avenue de Labarde, avenue de la Jallère, cours Bricaud.

Vers La Cité du Vin : stade, cours Bricaud, Avenue des 3 Cardinaux, Av. de Labarde, Bd Alfred Daney, rue Lucien Faure, La Cité du Vin (quai de Bacalan).

Dans le calcul de la capacité offerte, eu égard au trafic nominal du réseau, il est considéré une charge maximale de 300 voyageurs sur le tramway pour l'accès au stade et de 120 voyageurs dans un bus articulé. La capacité de transport avant le match est proche de 18 000 passagers en 2 heures ; le même volume de spectateurs peut être transporté en 1h30 après le match.

En complément, le service Mobibus est renforcé avec 2 services supplémentaires par jour dédiés à la desserte du Stade.

Un **Pass évènement « Top 14 »** sera proposé aux usagers du réseau Keolis Bordeaux Métropole (KBM) les 8 et 9 juin La mise en place de ce PASS Top 14 journalier permettra à tous les habitants de la Métropole, et notamment aux plus modestes, de se déplacer à un tarif avantageux et de profiter au mieux de l'ensemble des manifestations et animations mises en place. Son tarif est de 3,10€ par jour.

LE SCHEMA DE STATIONNEMENT ET LES NAVETTES BUS COMPLEMENTAIRES

Pour faire face à la concomitance des deux évènements Foire expo internationale et demi-finales du Top 14, et afin d'offrir une offre de transport suffisamment dimensionnée pour les deux matchs en jauge pleine, une réflexion spécifique sur l'enjeu du stationnement a été menée.

L'origine de 2/3 des spectateurs est déjà connue (Nouvelle-Aquitaine, Haute-Garonne, Puy-de-Dôme, Tarn, etc.). Cela entraîne une demande de stationnement de véhicules motorisés estimée autour de 5 à 7 000 véhicules. Ce renfort de stationnement permettra d'acheminer le reste des spectateurs grand public (hors Very important person (VIP), médias qui disposent au stade d'un parking spécifique de 1 250 places) vers le stade sans surcharge des transports en commun.

Parking du Parc des expositions géré par CEB et occupé par les visiteurs de la foire internationale

Vu l'horaire du match du dimanche, prévu à 16h30, le parking du Parc des expositions sera plein en avant match par les usagers de la foire. Le samedi soir, les derniers visiteurs de la foire quitteront le parking entre 18 h et 19h au moment où les premiers spectateurs des matchs de rugby arriveront. De ce fait, la LNR pourra proposer 3 500 places à ses spectateurs.

Le stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte européenne de handicap sera assuré tant le samedi que le dimanche sur le parking du parc des expositions au plus près du stade.

Le parking du Parc des expositions sera exploité par Congrès Expositions de Bordeaux (CEB) pour les visiteurs de la foire exposition de Bordeaux. CEB mettra à disposition un volume de 3 500 places le samedi soir. Une gestion spécifique sera mise en place le Samedi avec renfort des moyens humains dès 17h pour organiser le départ des usagers de la foire et l'arrivée des supporters de rugby qui se chevaucheront sur la période 18h à 19h30

Des prestations sont prises en charge par CEB, comme le nettoyage. Cependant, l'arrivée et le stationnement automobile des spectateurs du TOP 14 induit des dépenses supplémentaires d'exploitation pour CEB, qu'il convient d'indemniser pour un montant estimé à 12 000 € TTC. Ces prestations supplémentaires sont liées au renfort de personnel en avant match, et à l'augmentation de l'amplitude horaire d'exploitation du parking qui sera étendue dans la nuit (fin du match autour de 23h, sorties étalées et repli du dispositif étalé jusqu'à 2 heures du matin). Un contrôle spécifique des cartes européennes de handicap sera fait par des agents missionnées par CEB le Samedi et le dimanche. Une convention spécifique avec CEB est annexée au présent rapport (annexe 4)

Afin de répondre aux besoins de stationnements spécifiques aux demis finales du TOP 14, des parkings de substitution aptes à reconstituer cette offre de 7 200 places le dimanche et à compléter l'offre le samedi ont donc été recherchés. Pour ces parkings privés, une convention de mise à disposition type à titre gratuit est annexée au présent rapport (annexe 5). Bordeaux Métropole assure en effet la garde de ces parkings pendant deux jours, ce qui induit des dépenses au titre de la surveillance et d'entretien. Il est à noter que les prestations de nettoyage sur ces parkings privés hors CEB seront réalisées par les équipes propreté de Direction de la gestion de l'espace public du pôle territorial de Bordeaux à hauteur de 120 heures supplémentaires sur le week-end.

Parkings à Blanquefort et navettes complémentaires

Les sociétés Ford (1 100 places) et Ge-Trag (900 places) à Blanquefort mettront à disposition leurs importants parkings le dimanche, soit un total de 2 000 places.

Des navettes bus (véhicules standards) sont donc organisées en lien avec le stade : dès H-3 toutes les 5 minutes, puis toutes les 2 minutes de H-2 au début du match. En sortie, la fréquence est portée à 1 minute 30 secondes pendant 1h30 minimum. Il est à noter que ces navettes bus Blanquefort seront exploitées par une entreprise sous-traitante de notre délégataire KBM, le samedi et le dimanche et ce, sous la supervision de celui-ci.

La capacité maximum d'un bus standard est de 80 passagers. La capacité de transport avant le match sera proche de 4 500 passagers ; le même volume de spectateurs pourra être transporté en 1h30 après le match.

Ces navettes seront **gratuites** pour les usagers de ces parkings. La matérialisation des lieux de prise en charge des passagers venant sur les parkings de Blanquefort est prévue ; des renforts humains seront mis en place par KBM pour la sécurisation, l'orientation et l'information de ces voyageurs.

Parkings grand public rue Gabriel Péri

Afin d'offrir aux spectateurs des demis finales du top 14 des places de stationnement dans un périmètre proche du stade en laissant le parking du parc des expositions libres pour les besoins de la foire (le dimanche en totalité et le samedi en journée) des contacts ont été pris avec les entreprises et institutions du quartier (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse d'allocations familiales (CAF), SFR, Equaline). Cela permettra d'offrir 1 500 places à proximité immédiate du stade le samedi et le dimanche.

Ces parkings seront gratuits et seront mis à disposition gratuitement par les entreprises au moyen d'une convention. Bordeaux Métropole s'acquittera des frais de gardiennage et de nettoyage.

Parkings prestataires rue du Vergne

Les besoins en stationnement des prestataires et stadiers intervenant sur les matchs, qui ne pourront être pris en charge par CEB, seront assurés par mise à disposition des parkings des entreprises situées rue du Vergne (Caisse des dépôts et consignations (CDC), Caisse d'épargne, Domofrance) à hauteur de 700 places. Comme ces personnels arrivent bien avant le début de l'évènement, l'accès à la rue du Vergne par le cours Bricaud ne posera pas de difficulté particulière.

Ces parkings seront gratuits pour les prestataires et seront mis à disposition gratuitement par les entreprises au moyen d'une convention. Bordeaux Métropole s'acquittera des frais de gardiennage et de nettoyage.

Parking Centre commercial Le Lac le Dimanche

Pour compléter l'offre le dimanche, le centre commercial du Lac (groupe Ceetrus) mettra après 13 h à disposition 3 500 places de parking. Un trajet à pied sécurisé sera organisé et séparé de la circulation motorisée via la mise à sens unique d'une partie de l'avenue Jean Gabriel Domergue (section correspondant au Pont des hôtels).

Le parking sera gratuit pour les usagers et sera mis à disposition gratuitement par l'entreprise au moyen d'une convention. Bordeaux Métropole s'acquittera des frais de gardiennage et de nettoyage.

La Ligue nationale de rugby proposera sur un système de réservation des places de parking à l'avance sur Internet afin d'orienter les spectateurs du top 14, et d'anticiper les moyens à mettre en œuvre en matière de plan de circulation et de navettes bus.

Parking Cars de supporters : avenue de Labarde piste de moto

Comme cela a été fait lors de l'euro 2016, la piste d'accélération de moto propriété de la ville de Bordeaux sera utilisée pour stationner les cars de supporters des équipes. Sa capacité de 80 cars étant deux fois supérieure aux besoins remontés par la Ligue nationale de Rugby.

GESTION DES FLUX SECTEUR STADE (BORDEAUX, EST DU LAC)

Afin de garantir un temps de trajet des différentes navettes (« Cité du vin » et « parkings Ford Ge-Trag »), l'avenue de Labarde entre l'avenue des Trois cardinaux à Bordeaux et l'avenue du Port du Roy à Blanquefort sera fermée à la circulation pendant la période allant de 3h avant le coup d'envoi à la fin de l'évacuation des parkings (fin de Match + 2h au maximum).

La fermeture du cours Charles Bricaud et du périmètre de sécurité habituel du stade dans le cadre du plan Vigipirate sera reconduite. Il s'agit de garantir la sécurité des nombreux piétons descendants du tram et des bus. L'extrémité de l'avenue de la Jallère (entre rue du Vergne et Bricaud) et le cours Charles Bricaud entre Jean Gabriel Domergue et le vélodrome seront fermés avec des moyens empêchant l'intrusion de véhicules. En outre, pour garantir la circulation de la navette, le cours Bricaud sera fermé dès le giratoire Marie Fel sur injonction des forces de l'ordre jusqu'à 3 heures avant le match.

Outre l'avenue de Labarde et le périmètre proche du stade, les forces de l'ordre seront également positionnées sur des points stratégiques pour la gestion des flux et la circulation de la navette ; avenue des trois Cardinaux aux intersections avec la rue Gabriel Péri (accès et sortie des parkings grand public). A noter que sur injonction des forces de l'ordre, l'avenue des trois cardinaux pourra être

mise à sens unique vers l'avenue de Labarde afin de faciliter la gestion des flux (navette, accès et sortie des parkings de la rue Gabriel Péri). L'accès au centre routier depuis la rocade restera possible. **Dans tous les cas et sur tous les axes fermés, les navettes bus et les secours pourront circuler à double sens, et l'accès au centre routier depuis la rocade sera assuré.**

Au départ de la Navette « Cité du vin », une régulation spécifique sera mise en place à l'extrémité de la rue Lucien Faure. L'accès au quai de Bacalan côté Nord pourra être réservé aux bus. Place Marran et le long de l'avenue de Labarde au nord de cette place, des moyens seront déployés pour gérer les flux riverains en privilégiant la circulation de la navette Cité du Vin

Des dispositifs anti stationnement seront déployés, notamment avenue de Labarde et avenue des trois cardinaux aux abords des carrefours stratégiques afin d'éviter les mouvements de véhicules aux endroits pouvant affecter la fluidité de la circulation générale et celle des deux navettes mise en place pour l'évènement.

L'accès deux roues et vélo des parkings GAN sera géré par des bénévoles en des points stratégiques de l'itinéraire, complété par des forces de l'ordre notamment au carrefour Bricaud / Vergne.

Pour garantir la sécurité du trajet entre le parking du centre commercial du Lac et le stade le dimanche, l'avenue Jean Gabriel Domergue pourra être mise à sens unique entre l'avenue des 40 journaux et la rue du Grand Barail et des moyens seront déployés pour sécuriser les flux piétons.

GESTION DES FLUX A BRUGES ET BLANQUEFORT (OUEST DU LAC)

La tenue concomitante de la Foire de Bordeaux et des demi-finales du Top 14 lors du WE de la pentecôte (samedi 8 et dimanche 9 juin). L'accent sera mis sur la desserte TC et vélo depuis le centre-ville. Mais ces deux modes ne pourront acheminer que 25 000 spectateurs environ pour le rugby (20 000 via ligne C et ligne B + navette « Cité du vin », objectif de 5 000 vélos). La provenance des spectateurs du top 14 en majorité de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne engendrera des flux véhicules conséquents, tout comme pour la foire de Bordeaux.

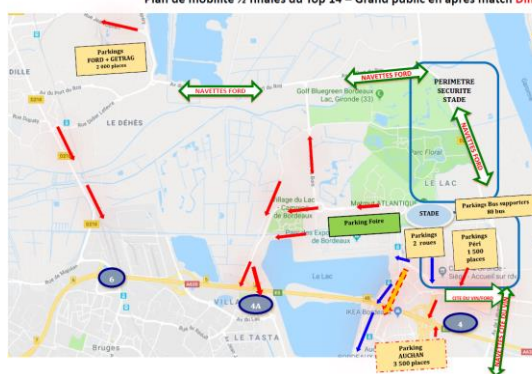
En après match le Samedi et Dimanche, la foire étant fermée, les mesures habituelles pour faire face aux grandes affluences (mise à sens unique Sortant du boulevard Jacques Chaban Delmas jusqu'au Giratoire du Lac au Sud de la rocade), combinées aux renforts type Euro de la desserte TC, et à l'apport des forces de l'ordre aux carrefours stratégiques, vont permettre un fonctionnement des flux sortants dans des conditions acceptables.

Plan de mobilité 1/2 finales du Top 14 – Grand public en après match le **Samedi**



Fin de Match à 23h
Fin de dispositif à 1h

Plan de mobilité 1/2 finales du Top 14 – Grand public en après match **Dimanche**



Fin de Match à 18h30
Fin de dispositif à 20h30

La principale problématique réside dans la gestion des flux en avant match, particulièrement le dimanche pour l'accès à la Foire, et dans une moindre mesure le Samedi pour l'accès au parking du Parc des expositions par les spectateurs du top 14. Les spectateurs des demis finales seront encouragés à arriver à l'avance et des animations seront prévues sur le parvis du stade. L'afflux de spectateurs arrivant par le tram et les navettes bus plus les modes doux conduira pour des raisons de sécurité à fermer le cours Bricaud deux à trois heures avant le match. Ainsi le Dimanche, la fermeture du cours Charles Bricaud 3 heures avant le match impactera les accès à la foire qui ne pourront se faire que par l'Est du Lac.

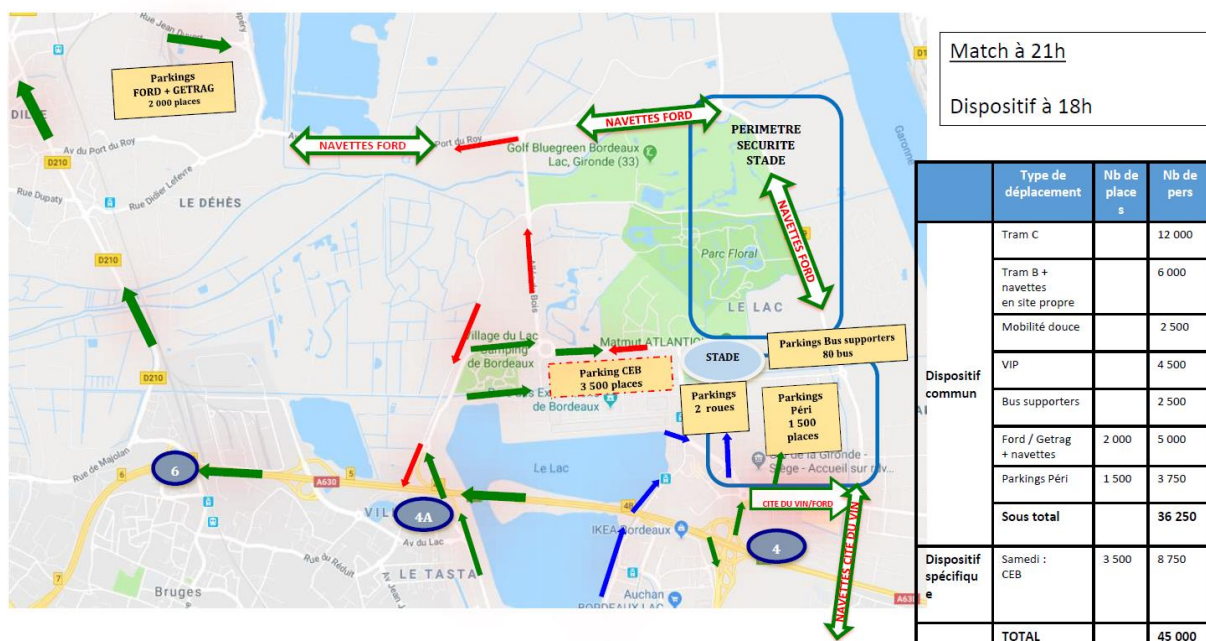
Le total des flux prévisionnels pour la foire le dimanche dépassant la capacité d'une voie de circulation en section courante, il est indispensable, comme pour tous les grands événements au stade de mettre en sens unique le boulevard Chaban Delmas afin de faire rentrer les Personne à mobilité réduite (PMR) se rendant au Top 14 et les visiteurs de la foire sur deux voies parallèles (des

aménagements ont été faits à cet effet), ceci afin d'éviter les risques de remontée de flux sur la rocade.

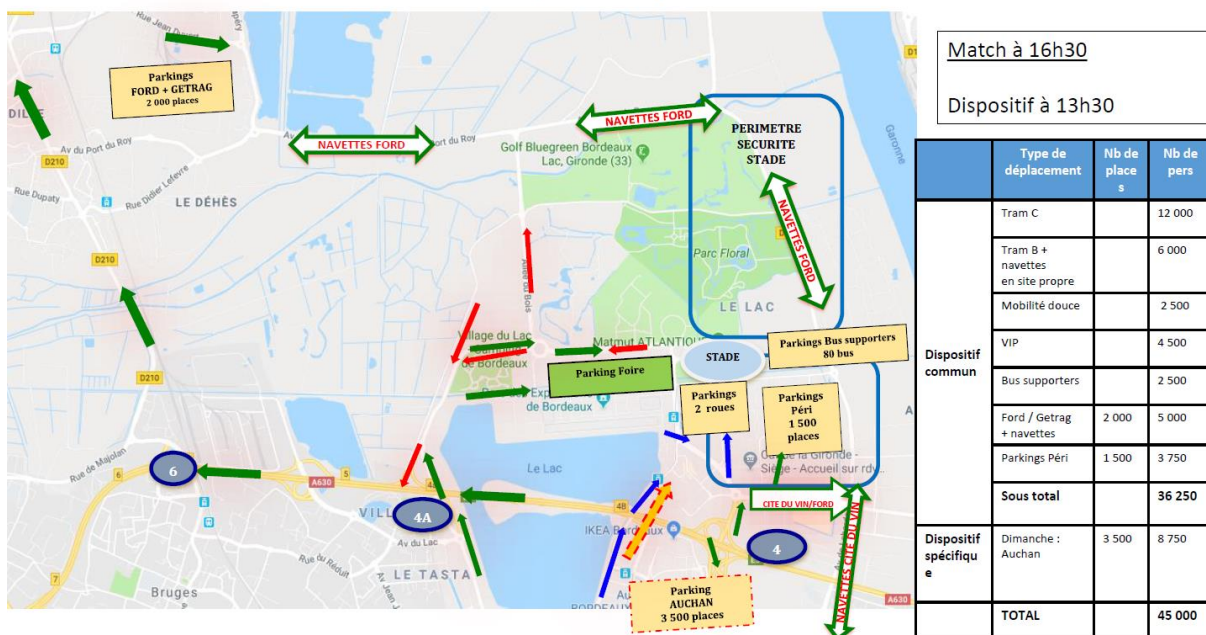
En conséquence, il n'y aura pas de sortie directe vers la rocade au niveau de l'échangeur 4a (Ouest du Lac). **Pour les flux sortants, à partir de 14h30**, ils n'auront d'autre choix que de se diriger vers l'allée du Bois, qui sera mise à sens unique vers le Nord pour l'occasion. Là encore, le volume des flux sortants de la foire prévus en début d'après-midi rend impératif de disposer d'un ou deux itinéraires de sortie vers la rocade et vers le Nord. Pour cette raison il est proposé de rouvrir, à titre exceptionnel, la circulation sur la rue du Pont Neuf à Bruges, a minima le dimanche entre 13h30 et 16h30. Cette mesure pourrait aussi être utile, dans une moindre mesure, le samedi soir entre 18h et 19h30.

Des dispositifs anti stationnement seront déployés, notamment sur la voie d'accès au Sud du parking du parc des expositions (glissières bois métal au Sud, barrières ou autre au Nord de cette voie), ainsi que sur le boulevard Jacques Chaban Delmas aux abords du rond-point du Routis et sur l'allée du bois au Sud de la rue du Pont Neuf. En outre, des moyens matériels et les forces de l'ordre (gendarmerie) seront déployés sur les carrefours stratégiques de l'avenue du Port du Roy et de la ville de Blanquefort afin de garantir de bonnes conditions d'accès ou de sortie des parkings des sociétés Ford et GE-Trag tout en garantissant la priorité de la navette spécifique reliant ces parkings au stade.

Plan de mobilité ½ finales du Top 14 – Grand public en avant match le **Samedi**



Plan de mobilité ½ finales du Top 14 – Grand public en avant match le **Dimanche**



JALONNEMENT ROUTIER ET SIGNALÉTIQUE PIETONS ET VELO

Un jalonnement routier temporaire sur les principaux circuits d'accès aux différents parkings sera mis en place (voir exemples ci-dessous, non limitatifs).

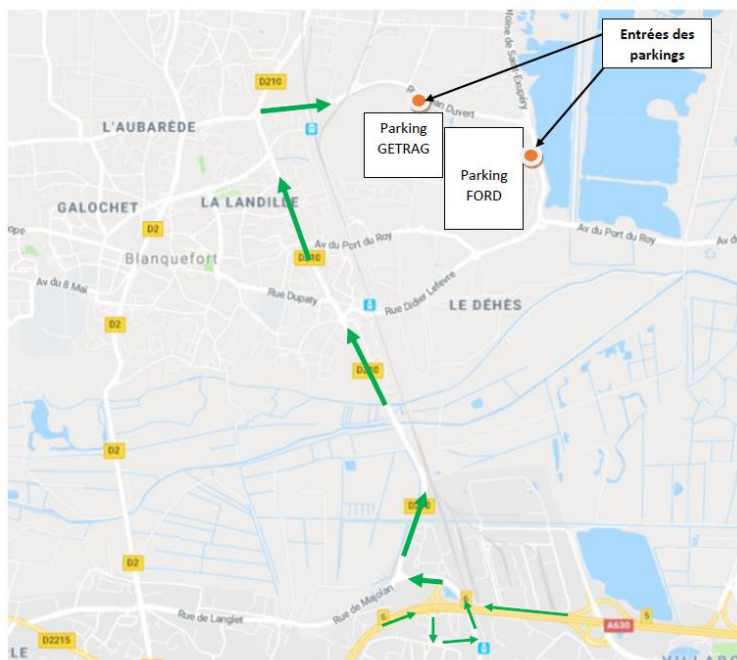
Une signalétique vélos sera mise en place entre le village aux Quinconces (placette Munich) et le stade, via l'itinéraire sécurisé empruntant les quais, le cours du Médoc, les allées de boutant, l'avenue Marcel Dassault, l'avenue Jean Gabriel Domergue, l'allée Alexandre Dumas, les rue du Grand et du Petit Barial et enfin la rue du Vergne vers le parking deux roues situé dans l'entreprise GAN.

Une signalétique piétonne guidera les piétons entre le village des Quinconces et le départ de la navette Cité du vin, entre le parking du centre commercial du lac et le stade le dimanche.

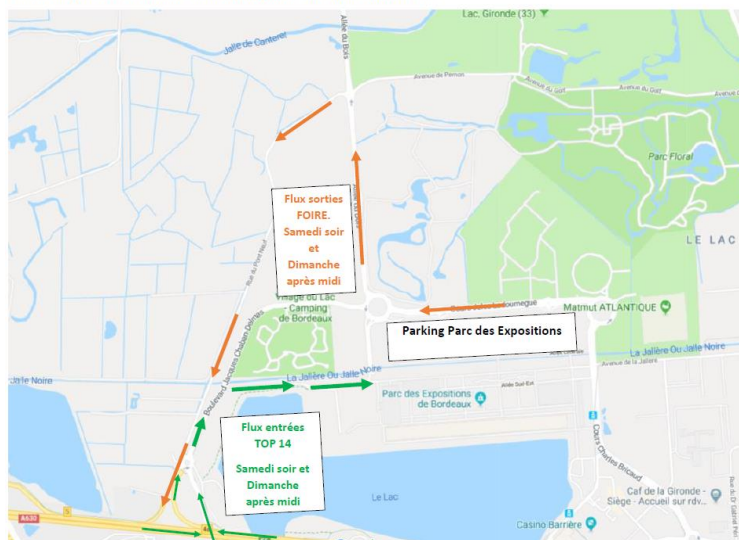
Enfin, aux abords immédiats du stade, une signalétique spécifique sera mise en place avec l'aide du délégataire Kéolis Bordeaux Métropole pour orienter les spectateurs vers les différentes navettes. Un jalonnement est prévu en sortie stade avec :

- L'habillage du panneau présent en sortie stade afin d'intégrer l'orientation vers les navettes Blanquefort
- Le jalonnement vers les 2 navettes
- Une signalétique de réassurance pour orienter vers « la navette Blanquefort »
- La matérialisation des arrêts des navettes :

SORTIES ROCADE 6 VERS PARKING FORD/GETRAG (Blanquefort)



SORTIE FOIRE INTERNATIONALE DE BORDEAUX VERS LA SORTIE ROCADE 4A



RESUME DE L'OFFRE DES TRANSPORTS (VOIR TABLEAU CI-DESSOUS)

A pleine capacité ce dispositif va mobiliser un parc de rames de tramway proche de celui d'un jour ouvrable avec services partiels (pour la journée du samedi), 27 bus articulés et 23 bus standards.

STADE MATMUT ATLANTIQUE (Bordeaux)						
Demi-finales Top 14 (2019)						
Samedi 8 juin à 21h00 // Dimanche 9 juin à 16h30						
Offre TBM		H-3 à H-2 [Entrée stade]	H-2 à H [Entrée stade]	H = Match	H+2 à H+3,5 [Sortie stade]	H+3,5 à H+4 [Sortie stade]
TRAM C	Fréquence	5	3		3	5
	Capacité	3 600	12 000		10 500	2 100
TRAM B	Fréquence	5	5		5	10
Navette bus Tram B	Fréquence	5	2,5		1,5	3
	Capacité	1 440	5 760		7 200	1 200
Navette bus Blanquefort	Fréquence	5	2		1,5	3
	Capacité	960	4 800		4 800	800
Total capacité TC		22 560			22 500	
			H-2 à H [Entrée stade]		H+2 à H+3,5 [Sortie stade]	
	Capacité	960	4 800		4 800	800
Total capacité TC		22 560			22 500	
			H-2 à H [Entrée stade]		H+2 à H+3,5 [Sortie stade]	

➤ RENFORTS DES MOYENS ET MISSIONS COMPLEMENTAIRES ASSUREES PAR KEOLIS BORDEAUX METROPOLE

Ce renfort d'offre nécessite des moyens humains complémentaires à l'effectif normal

Au stade Matmut :

7 agents de maîtrise (AM) pour le bus, et 2 AM pour le tramway, 2 AM pour les motos, 1 coordinateur et 16 agents de sécurité LYNX.

Cité du vin :

3 AM pour le bus ;1 coordinateur.

Quinconces :

1 AM pour le bus, et 1 pour le tramway.

PC bus :

1 opérateur Principal supplémentaire

PC tram :

1 opérateur Principal, et 1 opérateur en plus de l'effectif normal.

2 véhicules Mobibus.

1 véhicule d'assistance et de contrôle et 3 agents en plus de l'effectif normal.

1 coordinateur général.

Pour ce qui est de la maintenance du réseau, les équipes d'intervention de KBM sont renforcées sur une amplitude de travail avant et après les matchs afin de pouvoir pallier d'éventuelles défaillances du matériel roulant ou de l'infrastructure le plus rapidement possible.

En parallèle, compte tenu de l'évènement, il est nécessaire de mettre des renforts pour l'information voyageurs et la vente

Des agents d'information et gestion des flux sont prévus :

Au Stade : 8 agents : 2 en sortie, 2 au tramway, 2 sur chaque arrêt de la navette ;
présence en sortie stade uniquement ;

Ce qui représente un total d'heures de à 48h dont 24h dimanche.

A la Cité du Vin : 4 agents : 2 au tramway, 2 à l'arrêt de la navette ; présence
pré-match uniquement ;

Ce qui représente un total heures de à 32h dont 16h dimanche.

Aux Quinconces : 14 agents : 7 au tramway C, 5 tramway B, et 2 pour rabattement ; présence pré-match uniquement ;
Ce qui représente un total d'heures de à 112h dont 56h dimanche.

A l a Gare St Jean : 2 agents ; présence du vendredi au dimanche
Ce qui représente un total d'heures de 30h dont 8h dimanche.

Des agents d'information et de vente seront déployés à

Gare Saint-Jean : 2 agents sur toute l'amplitude

Vendredi : 13h à 20h

Samedi : 10h à 20h

Dimanche : 10h à 15h30

Aéroport : 2 agents sur toute l'amplitude

Vendredi : 13h à 20h

Samedi : 10h à 20h

Dimanche : 10h à 15h30

Quinconces : 4 agents sur toute l'amplitude

Vendredi : 13h à 20h

Pour accompagner le dispositif mis en place, notre délégataire a prévu de la signalétique complémentaire, avec l'affichage des informations relatives à la desserte du stade, sur les principales stations tramway et pôles d'échanges : Tramway C et Tramway B + navettes.

Budget du Plan de Mobilité Volet Fonctionnement			
Type de dépenses par thématique	Montant estimé en € TTC sauf réseau transport en € HT (2019)	Budget	Imputation budgétaire
1) réseau Transports Bordeaux Métropole :			
Total coûts DSP (en euros HT 2019)	140 044 €	BAT	011-604
Total coûts DSP (en euros TTC 2019)	168 053 €	BAT	011-604
2) Modes actifs			
2.1 Location dispositifs temporaire stationnement vélos (racks)	25 000 €	B. Ppal	011-61358
2.2 Signalétique temporaire cheminement 2 roues et piétons	1 200 €	B. Ppal	011-60632
3) Stationnement			
Parkings hors Parc Expo (CEB)			
3.1 Gardiennage	25 000 €	B. Ppal	011-6282
3.2 Nettoyage	120 Heures Supplémentaires pour mémoire	B. Ppal RH	RH-012
Parking Parc Expos CEB			
3.3 Défraiement des surcouts générés par l'occupation du parking par les spectateurs	12 000 €	B. Ppal	011-6228
4) Jalonnement routier temporaire			
plusieurs accès parkings à jalonner (pose et dépose comprise)	20 000 €	B. Ppal	011-6156
5) Signalisation routière temporaire			
5.1 Gestion de carrefours, mises à sens unique, fermeture de voies, cheminements piétons temporaires)	30 000 €	B. Ppal	011-615231
5.2 Mise à disposition Véhicules de sécurisation sur Voie Publique (blocages de voie plan vigipirate)	7 200 €	B. Ppal	011-6282
6) Barrière anti-stationnement temporaire			
barriérage anti stationnement temporaire sur Bordeaux, Bruges (endroits stratégiques en terme de gestion des flux)	25 000 €	B. Ppal	011-611
Total Fonctionnement plan de Mobilité hors DSP (en € TTC)	145 400 €	72 700 €	par match
Total Fonctionnement Plan de Mobilité	313 453 €	156 726 €	par match

Budget du plan de mobilité volet investissement			
Type de dépenses par thématique	Montant en € TTC	Budget	Imputation budgétaire
poses de 200 arceaux vélos supplémentaires au stade	40 000 €	B. pal	23-23152
poses de barrières de sécurisation de cheminement piéton devant le stade	20 000 €	B. pal	23-23152
Total investissement Plan de Mobilité	60 000 €		

Budget Communication Métropolitaine			
Type de dépenses par thématique	Montant en € TTC	Budget	Imputation budgétaire
Impression du guide du supporter	15 000 €	B. pal	011-6236
Flocage d'une rame de tramway	10 000 €	B. pal	011-6238
Total Fonctionnement Communication Métropolitaine	25 000 €		

**ANNEXE 4 : Convention occupation à titre précaire et révocable avec CEB
Mise à disposition de places de stationnement sur le parking du Parc des
Expositions**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE

ENTRE :

La Société Congrès et Expositions de Bordeaux représentée par Monsieur ,
dûment habilité par décision du Conseil d'administration du XXX et
dont le siège social est à

Ci-après dénommée "Le CEB"

D' UNE PART,

ET :

Bordeaux Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le
siège est situé Esplanade Charles de Gaulle - 33045 – Bordeaux Cedex (ci-après
désignée « **Bordeaux Métropole** », représentée par son Président en exercice, M. Patrick
BOBET habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux
Métropole n°2019/ ... du jj mmmm aaaa, et reçue à la Préfecture de la Gironde le
jj mmmm aaaa.

Ci-après dénommée "Bordeaux Métropole"

D'AUTRE PART

EXPOSE

La SOCIETE Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB) est exploitant du parc des
expositions qui dispose d'un parking d'une capacité d'accueil de 7 200 véhicules.

Bordeaux Métropole accueillera les demi-finales du TOP 14 qui auront lieu au stade
Matmut les 8 et 9 juin 2019.

Cet évènement va attirer 42 000 personnes par match. Ce même week-end, et aux
proches environs, se tiendra également la foire de Bordeaux, avec une fréquentation

journalière prévisionnelle du même ordre pour ces deux jours.

Les transports publics de la métropole sont en capacité de gérer 18 000 à 20 000 personnes. La tenue concomitante de la foire de Bordeaux fait que l'espace de stationnement devant le parc des expositions ne sera pas disponible pour les spectateurs des matchs rugby qui viendront en voiture

Le total des flux entrants de véhicules risque de dépasser les 1 800 veh/heure (capacité maximale d'une voie de circulation en section courante). De ce fait, un plan de circulation adapté à la tenue concomitante des deux événements sera mis en place.

Il faut également compter sur l'usage d'autres moyens que les transports publics, et mettre en œuvre des sites de stationnement alternatifs pour faire face au flux des usagers sur le week-end considéré. Ces parkings alternatifs seront soit dédiés aux personnels mobilisés (stadiers, ...), soit destinés aux visiteurs qui auront préalablement été invité à réserver leur place par l'organisateur des demi finales, la ligue Nationale de Rugby.

En conséquence, le CEB s'engage à mettre à disposition des spectateurs qui viendront en voiture des places de stationnement dans le parking du parc des expositions dans les conditions d'occupation suivantes :

ARTICLE PREMIER : DESIGNATION

Le CEB s'engage à réserver, 3 500 places de stationnement le samedi 08 juin 2019 et 170 places de stationnement le dimanche 9 juin 2019, sur le parking du parc des expositions aux spectateurs des demi-finales du TOP 14 qui se déroulera à ces mêmes dates.

Concernant le dimanche 9 juin 2019, les places réservées ne le seront qu'au bénéfice des personnes à mobilité réduite.

En cas de saturation du parking principal de la foire, le CEB s'engage à ouvrir le parking « écolo » situé à proximité du parking principal.

Ces spectateurs devront présenter un macaron pour justifier de la réservation préalable de leur place sur le site de la ligue nationale de rugby.

ARTICLE DEUX : DUREE

La présente réservation est consentie pour la journée du 8 juin 2019 de 17h à 2h du matin et pour la journée du 9 juin 2019 de 9 h à 22 heures.

ARTICLE TROIS : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'occupation de ces places de parking est consentie par le CEB essentiellement à titre gratuit aussi bien vis-à-vis des spectateurs du TOP 14 que vis-à-vis de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole s'engage à prendre en charge le surcoût d'exploitation généré spécifiquement par l'accueil des spectateurs du TOP 14 à savoir :

- ✓ les contrôleurs de macarons,
- ✓ les signaleurs et placiers supplémentaires : compte tenu de la nécessité d'optimiser au maximum les places de stationnement, il est nécessaire de disposer de signaleurs et placiers supplémentaires,
- ✓ le renfort en personnel de sécurité incendie

Le détail de ces surcoûts est annexé aux présentes. Le montant est prévisionnel et sera acquitté par Bordeaux Métropole au vu des justificatifs fournis par la Société Congrès et Expositions de Bordeaux.

ARTICLE QUATRE : RESPONSABILITES

Bordeaux Métropole ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuels dégradations causées aux équipements mis à disposition pendant la durée des présentes et commises tant par les spectateurs que par tout usager du parking.

ARTICLE CINQ: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leur siège respectif

Fait à Bordeaux en triple exemplaire le

Le CEB

Le Président de Bordeaux
Métropole

M.

ANNEXE 5 : Convention de mise à disposition d'espaces extérieurs

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE

ENTRE :

La Société représentée par Monsieur , dûment habilité par décision du Conseil d'administration du XXX et dont le siège social est à

Ci-après dénommée "Le Prêteur"

D'UNE PART,

ET :

Bordeaux Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle - 33045 – Bordeaux Cedex (ci-après désignée « **Bordeaux Métropole** », représentée par son Président en exercice, représentée par son Président en exercice, M. Patrick BOBET habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2019/XXXX du jj mmmm aaaa, et reçue à la Préfecture de la Gironde le jj mmmm aaaa.

Ci-après dénommée "L' Occupant"

D'AUTRE PART

EXPOSE

La SOCIETE est propriétaire d'un parking d'une contenance de sis à , cadastrée section n°

Bordeaux Métropole accueillera les demi-finales du TOP 14 qui auront lieu au stade Matmut les 8 et 9 juin 2019.

Cet évènement va attirer 42 000 personnes par match. Ce même week-end, et aux proches environs, se tiendra également la foire de Bordeaux, avec une fréquentation journalière prévisionnelle du même ordre pour ces deux jours.

Les transports publics de la métropole sont en capacité de gérer 18 000 à 20 000 personnes. La tenue concomitante de la foire de Bordeaux fait que l'espace de stationnement devant le parc des expositions ne sera pas disponible pour les spectateurs des matchs rugby qui viendront en voiture.

Le total des flux entrants de véhicules risque de dépasser les 1 800 veh/heure

(capacité maximale d'une voie de circulation en section courante). De ce fait, un plan de circulation adapté à la tenue concomitante des deux évènements sera mis en place.

Il faut également compter sur l'usage d'autres moyens que les transports publics, et mettre en œuvre des sites de stationnement alternatifs pour faire face au flux des usagers sur le week-end considéré. Ces parkings alternatifs seront soit dédiés aux personnels mobilisés (stadiers, ...), soit destinés aux visiteurs qui auront préalablement été invité à réserver leur place par l'organisateur des demis finales, la ligue Nationale de Rugby.

En conséquence, Bordeaux Métropole envisage de mettre à disposition des spectateurs qui viendront en voiture (en incitant au covoiturage) les parkings qui se trouvent à proximité dont le parking XXXXXXXXX.

La société XXXXXXXX, propriétaire de celui-ci y consent dans les conditions d'occupation suivantes :

ARTICLE PREMIER : DESIGNATION

Bordeaux Métropole est autorisée à occuper le parking sis XXXXXXXXX à XXXXXXXX d'une capacité de XXXX places, cadastrée section n° d'une superficie de m², à usage de stationnement de véhicules.

ARTICLE DEUX : DUREE

La présente occupation est consentie et acceptée pour une durée de deux jours qui commencera le 8 juin 2019 et prendra fin le 9 juin 2019. Le parking du centre commercial du Lac n'est concerné que sur la journée du dimanche 9 juin.

ARTICLE TROIS : CHARGES ET CONDITIONS

L'occupant prendra les lieux dans l'état où ils se trouveront au jour de l'entrée en jouissance, sans pouvoir élever aucune réclamation ni contestation de ce chef. Un état des lieux sera établi de manière contradictoire le jour de l'entrée en jouissance.

Il fera garder le stade pendant l'ouverture du parking au public. Cette période d'ouverture sera adaptée aux publics visés par les parkings. Elle prendra fin trois heures après la fin des match (soit 2 heures du matin dans la nuit de samedi à dimanche, et 22 heures le dimanche soir 9 juin). L'ouverture des parkings spectateurs proches du stade et des parkings prestataires sera effective dès midi le samedi et dès 10 h le dimanche, les autres parkings ouvriront 3 heures avant le match, à 18 h le samedi et à 13 h le dimanche.

L'occupant maintiendra les lieux loués en bon état d'entretien et sera tenu de

les rendre propres et libres de toute occupation à son départ.

ARTICLE QUATRE : DISPOSITIONS FINANCIERES

La présente autorisation d'occupation est consentie et acceptée à titre gratuit.

ARTICLE CINQ : ASSURANCES RESPONSABILITES

L'occupant répondra des dégradations causées aux équipements mis à disposition pendant le temps qu'il en aura la jouissance et commises tant par lui que par ses agents, préposés, et tout usager du parking.

Il s'assurera contre les risques responsabilité civile, incendie et risques divers, et contre tout risque locatif et les recours des voisins et des tiers résultant de son activité ou de sa qualité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue.

ARTICLE SIX : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leur siège respectif

Fait à Bordeaux en triple exemplaire le

La SOCIETE

Le Président de Bordeaux
Métropole

M.